



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

Service Départemental de l'École Inclusive

Toulouse, le 07 février 2023

Affaire suivie par :
Cindie SÉGUIGNES

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Haute-Garonne

Tél : 05 67 52 40 11
Mél : pejs-toulouse@ac-toulouse.fr

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN-CCPD, les
principaux de collège, les proviseurs

Mesdames et Messieurs les enseignants référents de
scolarité

**Objet : Modalités d'inscription dans le dispositif PEJS - LSF de l'académie de Toulouse
Rentrée scolaire 2023**

Les familles qui souhaitent que leur enfant bénéficie de l'enseignement proposé au sein du dispositif PEJS-LSF de l'académie sont invitées à produire avant **le 15 avril 2023**, un certain nombre de documents qui seront adressés à l'adresse suivante : pejs-toulouse@ac-toulouse.fr :

1. Une demande écrite co-signée des parents pour l'accueil de leur enfant dans le dispositif toulousain précisant le projet de scolarisation de l'enfant.
2. Une notification d'orientation vers un PEJS-LSF délivrée par la MDPH.

Pour rappel, en Haute-Garonne, le dossier à adresser à la MDPH comporte les pièces suivantes (Cerfa + Cerfa médical + pièces de la recevabilité + GEVASCO si l'enfant est déjà scolarisé), dossier téléchargeable sur <https://www.mdp31.fr/wp-content/uploads/2019/08/Cerfa15692-01-PrintEdition.pdf>

Pour les élèves relevant de l'école maternelle, la commission prendra appui sur la production de la preuve du dépôt d'un dossier de demande à la MDPH, l'admission définitive étant conditionnée à la production de la notification MDPH.

3. Un document de domiciliation pour les familles résidant en Haute-Garonne et pour les familles extérieures, un courrier précisant le projet d'installation de la famille sur la grande couronne toulousaine. L'admission définitive sera conditionnée à la production d'une attestation de domiciliation nominative pour les familles des enfants d'âge primaire et collège.
4. Le livret scolaire et autres éléments attestant du niveau scolaire de l'élève (traces écrites) ainsi que tous les documents permettant d'éclairer les besoins particuliers de l'élève.

Les demandes seront traitées lors d'une commission affectation spécifique. Ses membres (inspecteurs ASH du niveau académique et départemental, MDPH, enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, coordonnateurs du PEJS, chefs des établissements concernés et enseignant coordonnateur de la CDOEA 31) prendront appui sur les documents fournis dans le dossier ainsi que sur la capacité d'accueil du PEJS-LSF.

Chaque famille recevra une réponse individuelle à sa demande d'inscription. Les familles pour lesquelles la commission portera un avis favorable recevront, dans le respect du calendrier départemental de l'affectation des élèves, une notification d'affectation de monsieur le directeur académique de la Haute-Garonne.

Chaque élève scolarisé au sein du PEJS-PEJS de Toulouse devra déposer son dossier à la MDPH de la Haute-Garonne.

Il est conseillé aux familles de prendre contact avec les établissements scolaires afin d'avoir une bonne connaissance de l'organisation des enseignements au sein du PEJS de l'académie de Toulouse avant de réaliser son dossier de demande.

Contacts des établissements supports au PEJS-LSF de Toulouse :

- École maternelle : 0311392v@ac-toulouse.fr
- École élémentaire : 0310775z@ac-toulouse.fr
- Collège Malraux : 0311633g@ac-toulouse.fr
- Lycée Bellevue : 0310038y@ac-toulouse.fr

Cette organisation actuelle pourrait être amenée à des modifications à la rentrée scolaire prochaine

Contact des enseignants référents pour la scolarisation :

- Maternelle, élémentaire et collège : referent10.sdei31@ac-toulouse.fr
- Lycée : referent24.sdei31@ac-toulouse.fr



Arnaud LECLERC